



Action de groupe

Par HELIOS88

bonjour

Devant les problèmes rencontrés pour récupérer des sommes investies en loi Dutreil auprès d'une fédération foncière, j'ai été approchée par mail par un avocat qui avait été saisi par d'autres actionnaires pour "constituer une action de groupe".....Devant le peu de clarté de son action et des frais à engager, j'ai dû prendre mon téléphone pour savoir exactement qui faisait partie de l'action et comment allait être répartis les frais.

J'ai décidé et confirmé par mail, vu le nombre insuffisant des personnes engagées dans cette action que l'avocat lui-même déconseillait dans ce cas, de me dissocier des 4 personnes à la base du projet.

Le problème c'est que je viens de recevoir une facture d'analyse de mes droits d'actionnaires ainsi que l'analyse de la convocation à une assemblée générale et préparation d'un courrier à adresser au président de la société, tout cela sans avoir signé un quelconque document si ce n'est avoir donné un accord de principe pour une action de groupe.

Merci de me dire le droit en la matière!!